



2026 / 52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUHAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel
DUNAND François à MONEY Sylvie
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

EXCUSÉ : BILLIET-PRADES Yves

ABSENTE : GACON Christine

Date de Convocation :
23 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Désignation des représentants – service unifié Transports scolaires

Le Président informe l'assemblée que depuis 2015, les Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et Cœur de Tarentaise gèrent ensemble un certain nombre de compétences par le biais de services unifiés au sens de l'article L5111-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Président propose de désigner un conseiller communautaire pour représenter la CCVA avec le Président sur le service unifié Transports scolaires.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5111-1 et R. 5111-1 ;

Vu la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en tant que représentant de la CCVA Madame Evelyne KALIAKOUHAS.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.